



Jobs d'été 2012 à la Mairie

Une quinzaine de jeunes seront embauchés par la commune pendant la période d'été pour faire face au remplacement de personnel en congé. Encadrés par le personnel municipal ils auront à effectuer les tâches courantes des services communaux.

Ils (ou elles) seront recruté(e)s pour travailler entre la mi-juin et le début de septembre, par période de trois ou quatre semaines, dans les services techniques ou administratifs de la commune, ou à l'Office du Tourisme.

Deux conditions sont requises pour postuler : Etre âgé(e) de 18 à 21 ans et résider sur la commune.

Les jeunes intéressés doivent adresser leur candidature composée :

- d'un **CV**, indiquant leur **date de naissance, leur adresse et N° de téléphone**,
- d'une **lettre de motivation** mentionnant **les dates précises de leur disponibilité** pendant l'été.
- d'une **fiche de candidature**, à télécharger sur le site Internet de la commune ou à demander au service des Ressources Humaines de la Mairie.

Les jeunes qui ont déjà présenté leur candidature en 2011 et qui n'avaient pas été retenus, sont, à dossier égal, prioritaires.

Les candidatures doivent être envoyées avant le 15 Mars 2012,

**Soit par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, BP 1, 38410 Saint Martin d'Uriage,
Soit par courriel à l'adresse électronique : service.rh@mairie-saintmartinduriage.fr**

**Les entretiens avec les candidat(e)s sélectionné(e)s seront programmés
pendant les vacances de Printemps.**